



illage 'Oies

Bulletin d'information

Vol. 10 N°2 Juin 2020



Crédit photo: Manon Dumas

Bon été !

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	2	PETITS RAPPELS	7
GALA RECONNAISSANCE	3	LA GRANDE FERME.....	8
FESTIVAL DE L'OIE	3	FABRIQUE DE LA PAROISSE	10
NOUVELLE RÈGLEMENTATION TENNIS — SAISON 2020.....	4/5	BIBLIOTHÈQUE	11
USAGE DE L'EAU POTABLE.....	7	HORAIRE DE LA PISCINE	12





MOT DU MAIRE

Citoyennes et citoyens de Saint-Joachim,

Déjà 6 mois se sont écoulés depuis notre dernière parution du Village'Oies. Nous voici à la porte de l'été tant attendu malgré un hiver des plus agréable depuis plusieurs années mais le beau temps qui s'est fait attendre ce printemps.

Voici donc les principaux projets qui ont été complétés et/ou mis en chantier, bien que 2020 sera une année assez calme concernant les travaux municipaux.

D'abord, la rénovation de l'intérieur du centre des loisirs est terminée depuis quelques semaines déjà. Vous serez en mesure de constater, lors d'une activité spéciale que nous prévoyons tenir plus tard cette année, toutes les améliorations apportées qui, disons-le, n'étaient pas un luxe en ce qui a trait principalement à nos salles de toilette.

Les déficiences qui restaient à compléter suite à la réfection du Chemin du Cap Tourmente Nord de l'an dernier seront complètement terminées prochainement, si ce n'est déjà fait.

Les travaux pour la réfection de la Côte des Carrières (vieilles côtes) sont eux aussi à toute fin pratique terminés. En effet, suivant un nouvel appel d'offre lancé en février nous avons octroyé le contrat de réfection à l'entreprise Construction St-Gelais Inc. de Baie Saint-Paul. Rappelons-nous que nous avons, en 2019, renoncé à donner le contrat suite à un appel d'offre car nous jugions les coûts trop élevés.



Notre décision aura été la bonne car la soumission 2020 retenue a été beaucoup moindre que celle de 2019.

Bien évidemment, à tout cela s'ajouteront les travaux réguliers de correction et/ou d'amélioration de notre réseau routier par nos employés de voirie.

Lors de l'interruption des principales activités municipales due à la pandémie covid-19, notre directrice générale, Madame Anick Patoine nous a quitté pour poursuivre sa carrière sous d'autres cieux. Je tiens à remercier sincèrement Anick, en votre nom et celui du conseil municipal pour ces huit années de loyaux services, son travail acharné et ses conseils judicieux autant comme urbaniste que comme directrice générale. Elle avait à cœur notre municipalité et le bien de nos citoyens. Bonne chance Anick !

Nous sommes présentement en période de recrutement et devrions procéder à l'embauche d'un ou d'une remplaçante sous peu.

Pendant cette période, Madame Sylvie Tremblay a accepté d'agir en intérim. Merci Sylvie.

En terminant, étant donné la prochaine parution du Village'Oies en septembre 2020 uniquement, permettez-moi, au nom du conseil, de ma conjointe et moi-même de vous souhaiter un très bel été et de belles vacances estivales !

Prenez soin de vous et continuez de vous protéger !

Marc Dubeau, maire



Gala reconnaissance 2020 – report en 2021

Bonjour,

En mars dernier, j'avais rédigé un article pour la 2^e édition du bulletin *Le Village'Oies 2020* vous annonçant entre autres, les nouveautés prévues au programme du Gala-reconnaissance 2020.

Avec l'arrivée de la COVID-19 en mars dernier, tout a été arrêté et il n'y a pas eu de parution de la 2^e édition du bulletin municipal *Le Village'Oies*. Les préparatifs pour l'événement Gala-reconnaissance 2020 devaient débiter en avril, donc rien n'a été fait.

Lors du caucus du 1^{er} juin dernier, le Conseil municipal a décidé de reporter en octobre 2021 la tenue du Gala reconnaissance de cette année.

Je profite de l'occasion pour remercier et souligner encore une fois, le dévouement de centaines de bénévoles de chez nous qui, d'année en année, donnent de leur temps et contribuent ainsi au mieux-être des citoyens de notre municipalité. Au nom de tous les citoyens de Saint-Joachim, MERCI.

Mario Godbout, conseiller municipal

Festival de l'Oie des Neiges

COMMUNIQUÉ

C'est avec regret et désolation que nous vous annonçons, aujourd'hui, le report de la 27^e édition du Festival de l'Oie des Neiges qui devait se tenir en octobre prochain.

En effet, dû à la pandémie du COVID-19 et suite aux mesures portant sur la distanciation sociale qui sont toujours en vigueur, il est évident pour nous de prendre cette décision. Nous voulons ainsi protéger tous les festivaliers qui nous rendent visite et, bien sûr, nos nombreux bénévoles qui nous supportent année après année.

Mais, rassurez-vous, ce n'est que partie remise! Prenez soin de vous et portez-vous bien! On sera de retour les 8, 9, 10 et 11 octobre 2021 avec une programmation renouvelée!

À bientôt!

L'équipe du Festival : Liette Saillant, Lucie Racine, Lawrence Cassista, Serge Renaud, Alain Paré et Lucie Morel Asselin

2020-06-10



Tennis—Nouvelle réglementation pour la saison 2020

Bonjour à tous,

Suite à de nombreux commentaires de citoyens concernant l'utilisation des terrains de tennis le Conseil municipal a statué sur une nouvelle réglementation pour la saison 2020, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

Afin de préserver nos terrains de tennis récemment refaits nous avons décidé d'utiliser un système de clés dont disposerait chaque joueur (résident et non-résident) leur donnant accès aux terrains de tennis et ce, à certaines conditions.

Les coûts pour abonnement et dépôt pour la clé...

Pour se procurer une clé, les joueurs devront se présenter au secrétariat de la municipalité pour s'inscrire et y signer un contrat les engageant à respecter les consignes sanitaires en lien avec la COVID-19 et certaines clauses de la municipalité sur l'utilisation des terrains de tennis pour la saison 2020.

Pour les joueurs de tennis de Saint-Joachim, aucun coût d'abonnement pour la saison 2020 sera exigé. Ce sera gratuit contrairement à ce que l'on retrouve dans la plupart des municipalités. Cependant, pour le prêt de la clé, un dépôt de 20\$, remboursable lors de la remise de cette dernière en fin d'année, sera demandé.

Pour les joueurs non-résidents de Saint-Joachim, un coût d'abonnement de 75\$ / personne ou 140\$ / couple sera exigé. Également, un dépôt de 20\$ sera demandé pour le prêt de la clé, remboursable en fin d'année. Les joueurs non-résidents bénéficieraient des mêmes avantages dans l'utilisation des terrains de tennis que les joueurs résidents de Saint-Joachim.

Pour la saison 2020 un système de réservations, disponible sur le site de la municipalité, est mis en place pour la réservation de plages horaires d'une durée maximale de 60 minutes. Pour accéder à l'application, rendez-vous sur le site dans le menu *Services aux citoyens*, onglet *Sports – Loisirs – Culture* puis, cliquez sur *Réservations des terrains de tennis*.



Suite

Tennis—Nouvelle réglementation pour la saison 2020

Réservation de plages horaires :

Pour chaque jour de la semaine (du dimanche au samedi), vous disposez de 14 plages horaires de 8h00 du matin à 21h00 du soir. À 22h00, les lumières se ferment automatiquement.

De plus une plage de dates d'une semaine à la fois (sauf pour la première semaine) sera disponible et ce, à partir du jeudi de chaque semaine. Les réservations du 1^{er} juillet au 11 juillet pourront se faire à partir du 26 juin. À partir du 9 juillet, seront disponibles les plages horaires pour la semaine du 12 au 18 juillet, de même qu'à partir du 16 juillet, seront disponibles les plages horaires pour la semaine du 19 à 25 juillet et ainsi de suite.



Municipalité de Saint-Joachim

Terrain de tennis #1

🕒 1 h

📍 Saint-Joachim

Veuillez choisir la date et la plage-horaire parmi celles disponibles.

Vous disposez de 60 minutes à la fois. Si vous

Sélectionnez la date et l'heure

juillet 2020

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Annulation d'une réservation :

Vous avez réservé une plage horaire et vous désirez annuler cette réservation, voici comment faire. Il suffit d'appeler à la réception du secrétariat de la municipalité (418 827-3751) et le mentionner à la réceptionniste. Elle se fera un plaisir d'annuler votre réservation et la plage horaire sera de nouveau disponible pour les autres joueurs.

Sondage :

Afin d'obtenir une idée du nombre de clés à reproduire, nous avons pensé procéder à un petit sondage afin de connaître votre intérêt à vous inscrire comme joueur pour la saison 2020. Vous retrouverez ce sondage sur le site de la municipalité dans la section de la barre latérale (à droite), catégorie *Publications*.

Mario Godbout, conseiller municipal

Usage de l'eau potable

UN RAPPEL SUR LE RÈGLEMENT #413-2018 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC



PÉRIODES D'ARROSAGE

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage de la pelouse, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

ENTRE 05 H ET 07 H ET ENTRE 20 H ET 23 H :

- Pour les occupants de bâtiments dont le numéro civique est un nombre pair, les **mercredis et samedis**;
- Pour les occupants de bâtiments dont le numéro civique est un nombre impair, les **mardis et vendredis**.

Exceptionnellement , un propriétaire qui installe **une nouvelle pelouse**, peut sur l'obtention d'un permis écrit de l'inspecteur municipal, procéder à l'arrosage tous les jours entre 05 h et 07 h et entre 20 h et 23 h, pendant une durée de 15 jours consécutifs, après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe; toutefois , l'arrosage permis par le présent article devra être limité à la superficie de terrain couverte par la nouvelle pelouse.

LAVAGE D'AUTO ET ENTRÉES

Le lavage des autos est permis à la condition d'utiliser une lance ou un pistolet à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin; lors d'un lavage d'auto, aucune eau ne devra s'échapper du boyau d'arrosage entre les arrosages, l'eau ne devant s'échapper du boyau d'arrosage uniquement lorsqu'orienté en direction de l'auto.

LE LAVAGE DES ENTRÉES D'AUTO ET DES ESPACES DE STATIONNEMENT À L'AIDE DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL EST PROHIBÉ.



Pour les résidents de Saint-Joachim qui doivent se déplacer pour se rendre sur la Côte-de-Beaupré où même à Québec les départs de Plu Mobile se font à partir de l'hôtel de ville de Saint-Joachim à partir de 6h21, 9h58 15h43 empruntant le chemin Royal, et à partir de Québec l'arrivée à l'hôtel de ville est prévue à 9h45, 15h30, 17h45 et 18h40.

Les arrêts sont au Bingo des Chûtes, avenue D'Estimauville, CEGEP Limoilou, la gare du Palais, l'Hotel Dieu et Place d'Youville entre autre. Pour plus d' informations 418 827-8484 ou www.plumobile.ca

Lawrence Cassista, conseiller municipal

Propreté dans les rues publiques

RÈGLEMENT # 308-2007 (concernant les nuisances)

PROPRETÉ DANS LES RUES PUBLIQUES

Dernièrement, nous avons reçu des plaintes nous signalant une problématique concernant les randonnées de chevaux, qui laisse des matières fécales dans les rues de la municipalité.

En vertu de l'article 22 du règlement #308-2007 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec, « il est défendu de jeter ou déposer aucune neige, ordure, rebut, l'immondice, saleté quelconque dans une rue, ruelle, terrain, place publique ou d'y jeter ou déposer aucun animal mort ou autre matière nuisible à la santé publique ou exhalant une odeur nauséabonde ou incommode, question de propreté, question de santé ».

La Municipalité de Saint-Joachim a à cœur de garder sa municipalité propre pour cette raison **nous demandons votre collaboration lors de vos randonnées à cheval afin de prendre les mesures nécessaires pour enlever et disposer des matières fécales de votre animal d'une manière hygiénique.**

Nouveau règlement pour les chiens



Nouveau règlement pour les chiens, vous devez maintenant enregistrer votre chien. Vous pouvez le faire à partir du site internet de la Municipalité de Saint-Joachim où à l'Hôtel de ville de Saint-Joachim.

La médaille est gratuite cette année et vous recevrez votre médaille par la poste dans les semaines suivant l'enregistrement de votre chien.

Lors de ses inspections de routine sur l'ensemble du territoire de Saint-Joachim, nous avons constaté un problème concernant le ramassage des excréments de chiens. La municipalité désire faire un rappel aux propriétaires que leur animal est sous leur responsabilité, ce qui inclut les règles d'hygiène. Il en va de la propreté de la municipalité, mais aussi du respect envers les citoyens

SELON LE RÈGLEMENT # 420-2020 ARTICLE 46

Constitue une nuisance pour le gardien d'un animal domestique d'omettre de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales ou l'urine dudit animal. Alors, nous vous demandons de bien vouloir jeter vos petits sacs, une fois rendu à la maison ou dans une poubelle.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Pas de lingettes dans les toilettes !

UN RAPPEL !!!!

RÉSEAU D'ÉGOUT ET LINGETTES NETTOYANTES

Nous demandons à la population de ne pas jeter de lingettes nettoyantes dans les toilettes, car ces dernières bloquent les pompes, occasionnent des bris d'équipements et des dépenses additionnelles. Merci de jeter les lingettes à la poubelle s.v.p.





La Grande Ferme

Nouveau directeur général à la Grande Ferme de Saint-Joachim

Le 6 janvier dernier, la Grande Ferme accueillait un nouveau directeur général. En effet, monsieur Nicolas Roumier assumera les fonctions de direction en remplacement de madame Gabrielle Leclerc.

Diplômé d'une maîtrise en histoire et gestion du patrimoine culturel, ce dernier veillera à la réalisation et l'administration des projets déjà en cours et ceux à venir. La mission éducative et culturelle demeure toujours une priorité. Gestionnaire dynamique et motivé, vous aurez certainement la chance de le croiser. N'hésitez pas à lui faire part de vos idées ou de projets en lien avec notre patrimoine.

Au cours des dernières semaines, une toute nouvelle exposition vient de prendre vie au centre d'initiation. Intitulée « *Une bouchée d'histoire, se nourrir au temps de la Grande Ferme* ». Un lancement sera annoncé dans les mois à venir, surveillez l'information.

Il est toujours possible de réserver pour des rassemblements, fêtes, événements divers en téléphonant au (418) 827-4608



Bienvenue à la Grande Ferme monsieur Roumier !

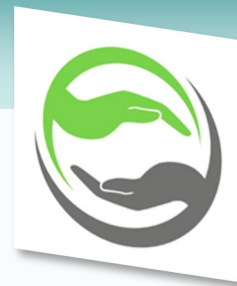
Un immense **MERCI** à **Gabrielle Leclerc** pour ces nombreuses années au service de la Grande Ferme. Ton amour et ta passion pour ce lieu ont permis de garder vivantes nos traditions et notre histoire. Ta bonté, ta générosité, ta créativité, ton amour des gens resteront gravés longtemps. Tu es une femme de cœur et de passion. Merci pour ce que tu as apporté à notre municipalité!



Marie-Claude Bourbeau - Conseillère municipale



La Grande Ferme



Cuisiné par la Grande Ferme

ET

**Organisé et géré par l'Association
Bénévole Côte-de-Beaupré**

Depuis le 29 octobre 2018, La Grande Ferme est devenue partenaire de l'ABCB. L'entente alimentaire entre l'association Bénévole Côte-de-Beaupré et la Grande Ferme connaît un grand succès puisque l'offre de popote roulante a connu une augmentation de 125%.

Ce service, mis sur pieds et assuré par l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré, permet aux bénéficiaires de bien se nourrir en assurant la livraison de repas chauds adaptés à l'état de santé de la personne. Les repas sont préparés dans la cuisine de la Grande Ferme et livrés par des bénévoles à raison de 3 fois/semaine dans les huit municipalités de la Côte-de-Beaupré (de Boischatel à Saint-Tite-des-Caps).

Les livraisons sont effectuées entre 10h30 et 12h00. Il est important de souligner que lors de leur visite, les bénévoles s'assurent que tout va bien chez chacun des bénéficiaires. Pour plusieurs personnes il s'agit du seul contact humain de la journée.

VOUS OU UN PROCHE SERAIT INTÉRESSÉ À RECEVOIR CE SERVICE À DOMICILE?

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- Personnes âgées;
- Personnes malades, handicapées, en perte d'autonomie, en difficultés temporaires ou permanentes, et/ou isolées; et
- Être résident de la Côte-de-Beaupré.

COÛT DU SERVICE :

- 8.50\$ incluant soupe, plat principal et dessert.

PROCÉDURE POUR FAIRE UNE DEMANDE DE SERVICE :

- La demande doit être faite 48 heures à l'avance par téléphone au 418-827-8780; et
- La coordonnatrice des services prendra le temps de compléter un formulaire afin de recueillir toutes les informations requises pour la mise en place du service.

Vous pouvez contacter madame Gabrielle Savard-Guillot au (418) 827-8780.



**COMMUNIQUÉ SPÉCIAL DE L'ASSEMBLÉE DE FABRIQUE DE
LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-NOUVELLE-FRANCE**

**LANCEMENT DE LA PHASE 1 : PRÉPARATION DES PROTOCOLES
SANITAIRES**

La date de réouverture de nos églises n'est pas encore connue. Nous sommes en attente de recevoir les autorisations de la santé publique du Québec. La phase 1 de préparatifs concrets a été amorcée cette semaine dans notre diocèse. Sans perdre de temps, nous avançons dans le travail préalable nécessaire.

Notre Archevêque Mgr Gérald Lacroix a confié le mandat de l'opération de déconfinement au vicaire général, le chanoine Mario Duchesne ainsi qu'à la coordonnatrice de la pastorale diocésaine, Mme Marie Chrétien. Ceux-ci ont donc rencontré "virtuellement" tous les curés le mardi 9 juin dernier, pour leur expliquer la démarche à suivre.

Les Supérieur-e-s majeur-e-s ainsi que les responsables de centres ou maisons où se retrouvent des chapelles ont également reçu les indications leur permettant de préparer leur réouverture.

L'assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) a fait parvenir à la fin mai aux diocèses un protocole de base, destiné à guider les communautés locales dans la mise en place de mesures sanitaires. Ce protocole est maintenant entre les mains des responsables de paroisses, pour y être bonifié et ajusté au besoin. Ceux-ci créeront de petites équipes dédiées à la gestion du déconfinement. Les Services diocésains sont mobilisés pour appuyer l'opération.

La réouverture – progressive – des églises nécessitera le soutien de nombreux membres des communautés : restez à l'affût des appels de votre paroisse, lorsqu'elles seront prêtes à accueillir votre aide. Ainsi, ensemble, nous pourrons relever le défi et avoir la joie de nous réunir de nouveau.

L'assemblée de Fabrique a mandaté M. Lucien Vézina comme responsable, Mme Claudine Paré comme co-responsable et le curé Jacques Fortin de cette vaste opération en vue de rédiger le protocole d'ouverture de nos églises de la Côte de Beaupré.

Jacques Fortin, curé.



RÉOUVERTURE PROGRESSIVE

Chers abonnés et amoureux de la lecture,

Vous connaissez la bonne nouvelle : ce mardi 16 juin, la bibliothèque la Plume d'Oie rouvrira progressivement.

CE QUE VOUS POURREZ FAIRE

Réserver et emprunter des documents physiques et rapporter vos documents par le biais des chutes à documents. Le catalogue en ligne vous permettra de découvrir notre collection. Les abonnés peuvent utiliser un service de suggestion de lecture à Réponseatout.ca et/ou QuoiLire.ca.

SECTION ENFANT : Afin de faciliter la location d'album jeunesse, laissez-nous vous proposer un ensemble de trois albums jeunesse choisis par nos bénévoles selon l'âge et le sexe de votre enfant.

UNE PROCÉDURE SIMPLE

Pour emprunter des documents, vous devez obligatoirement :

1. Réserver les documents souhaités en ligne ou par téléphone;
2. Attendre l'appel de confirmation vous informant que votre matériel est prêt;
3. Passer au comptoir de la bibliothèque pour récupérer vos documents, une fois votre rendez-vous cédulé avec nos bénévoles.

IMPORTANT : Vous devez respecter votre rendez-vous pour récupérer vos livres.

RÈGLES À SUIVRE

Distanciation physique de 2 mètres en tout temps
Désinfection ou lavage des mains
Respect de l'étiquette de respiratoire



MESURES SANITAIRES MISES EN PLACE

Soyez assurés que la Bibliothèque la Plume d'Oie suit et respecte les directives de la Direction de la santé publique. En plus des consignes sanitaires appliquées, voici d'autres mesures mises en place :

- Désinfection quotidienne des installations utilisées;
- Période de quarantaine de 72 h imposée aux documents retournés.



Horaires de la Piscine

OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE 2020

Nous sommes heureux de vous annoncer que la piscine sera accessible cet été. Certaines mesures sanitaires s'appliqueront afin de limiter la propagation de la Covid-19. Les concentrations de désinfectants utilisés pour traiter l'eau de la piscine publique, comme prescrit dans les règlements provinciaux, sont en mesure d'inactiver les coronavirus comme le SARS-CoV-2.

VOICI QUELQUES INFORMATIONS CLEFS À RETENIR:

- Toute personne présentant des symptômes de la Covid-19 se fera refuser l'accès.
- Le nombre maximum d'utilisateurs dans l'enceinte de la piscine s'élèvera à 24.
- Les utilisateurs désirant prendre des bains de soleil devront utiliser l'aire gazonnée.
- Des mesures de distanciation sociale de 2 mètres devront être respectées.
- Le port du maillot avant d'arriver sur place sera recommandé en raison de l'utilisation restreinte du vestiaire.
- Il sera préférable d'avoir son propre équipement de flottaison si nécessaire.
- L'ameublement et les jeux de piscine ne seront pas accessibles cet été, vous pourrez apporter toutefois vos chaises sur l'aire gazonnée.

HORAIRES

PISCINE

23 JUIN AU 16 AOÛT 2020,
À DÉTERMINER APRÈS LE 16 AOÛT

GRATUIT POUR TOUS
LES ENFANTS DE 10 ANS ET MOINS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE

Dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
11 h à 18 h	FERMÉ	15 h à 20h	15 h à 20 h	15 h à 20 h	15 h à 20 h	11 h à 18 h